

# BONNE RENTRÉE !



**SERVICE ÉDUCATION - PETITE ENFANCE**

RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00 // [RETROUVEZ-NOUS SUR JUVISY.FR](https://www.juvisy.fr)

# EDITO

Attendue avec excitation ou appréhension par de nombreux petits Juvisiens, la rentrée scolaire est un moment important. Pour faciliter vos démarches et alléger cette période déjà bien chargée, nous mettons tout en oeuvre, avec les agents de la Ville, pour que vos enfants puissent reprendre le chemin de nos crèches, de nos écoles et de nos centres de loisirs de proximité. Ce petit guide se veut pratique et complet, il pourra vous servir toute l'année. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour le paiement de vos factures, le transport scolaire...

Nous nous étions engagés à simplifier vos démarches et à préserver votre pouvoir d'achat, nous allons plus loin avec le passage au Taux de Participation Individualisé dit taux d'effort. Désormais, vous n'aurez plus à faire calculer votre quotient familial, le taux d'effort permettra de calculer vos factures en fonction de vos revenus réels. Le système par tranche qu'était celui du quotient entraînait des écarts et des effets de seuil parfois importants. Le taux d'effort vient les gommer et remettre de l'équité dans notre système de facturation.

Ce passage au taux d'effort est complété par deux mesures importantes qui viendront renforcer le soutien que nous souhaitons apporter à toutes les familles. La municipalité prendra désormais au moins 50% du coût réel de l'activité ou du repas à sa charge quand la participation des familles variera entre 7,92% et 50%. Le coût d'un repas varie ainsi de 0,95€ à 6€. De plus, les tarifs ne bougeront pas, comme c'est le cas depuis début du mandat et malgré un contexte économique défavorable, jusqu'en 2026.

Toutes ces décisions nous pouvons les prendre car nous faisons les efforts de gestion nécessaires pour que la santé financière de la Ville soit d'abord au service des habitants. Elles s'additionnent aux aides que nous avons, par ailleurs, mises en place pour accompagner les familles dans le financement des modes de garde privés ou encore pour les allocations que nous pouvons allouer aux étudiants...

Dans la même logique, avec en moyenne 700€ de dotation par élève (fournitures scolaires, projets pédagogiques, séjours, projets spécifiques des écoles, petits équipements, subventions aux coopératives scolaires...), Juvisy compte aussi parmi les villes qui soutiennent le mieux les enfants et les enseignants dans leurs projets.

Ces opérations ne sont pas neutres financièrement pour les recettes de la Ville, mais il nous apparaît essentiel d'accentuer notre soutien aux parents en cette période de baisse du pouvoir d'achat, mais aussi de participer à l'épanouissement des enfants à l'école.

Cette rentrée des classes sera également marquée par l'entrée des premiers enfants au sein du nouveau groupe scolaire Simone Veil. L'ouverture de cet équipement au terme d'un large travail mené depuis 2018 est un grand moment pour les élus, les services de la Ville, les familles, mais surtout pour les enfants qui y feront leur première rentrée scolaire. Situé en plein centre-ville, en lieu et place de l'ancien centre de loisirs, ce nouvel établissement comprend 9 classes élémentaires et maternelles modulables, des espaces de motricité pour les activités sportives et culturelles et deux cours protégées par des préaux et des arbres, est aussi une structure qui répond aux critères environnementaux les plus stricts.

En septembre, ce sont cinq classes, de la petite section de maternelle au CE2, qui ouvriront. Les autres classes ouvriront progressivement et permettront au fil du temps d'alléger les autres écoles.

Parallèlement à l'ouverture du groupe scolaire Simone Veil, de nombreux travaux ont eu lieu dans nos écoles et nos crèches pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Enfin, quelques semaines après la rentrée, au retour des vacances de la Toussaint, nous inaugurerons la toute nouvelle structure dédiée à l'accueil périscolaire et de loisirs de l'école Michelet. Respectueuse de l'environnement, économe en énergie et conforme aux exigences les plus strictes en termes d'accessibilité, cette nouvelle structure permettra d'accueillir les enfants et les animateurs de la meilleure manière.

Vous l'aurez compris, tout comme pour vous, la rentrée scolaire marque un moment fort de l'année et nous sommes, avec les agents, à pieds d'oeuvre, pour qu'elle soit la plus légère pour vous et la plus sereine pour les enfants.

En attendant de vous retrouver devant les grilles de nos écoles, lundi 4 septembre, l'équipe municipale et l'ensemble des agents municipaux vous souhaitent un très bel été et de bonnes vacances !



**Lamia BENSARSA REDA**  
Maire de Juvisy-sur-Orge

**Amandine COSTA**  
Adjointe au Maire, chargée de la famille,  
de la petite enfance, de l'enfance et des aînés

## SOMMAIRE

### 1 PETITE ENFANCE

- ✓ LE RELAIS PETITE ENFANCE
- ✓ INSCRIPTION EN STRUCTURE PETITE ENFANCE
- ✓ LES AUTRES MODES DE GARDE
- ✓ AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL 0-3 ANS

### 2 ÉDUCATION

- ✓ CARNET D'ADRESSES
- ✓ EMPLOIS DU TEMPS DES ÉCOLES ET CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES
- ✓ TARIFICATION
- ✓ LE CLAS
- ✓ LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
- ✓ LE CENTRE DE LOISIRS ET L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
- ✓ TRANSPORT SCOLAIRE

# 1

# PETITE ENFANCE



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00  
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE - PLACE A.FRANCE

LE SERVICE EDUCATION-PETITE ENFANCE EST À VOTRE SERVICE ET ASSURE LE FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN :

• **du RPE**  
(Relais Petite Enfance)

• **Des accueils collectifs :**

- 2 micro-crèches (20 places)
- 2 multi-accueils (105 places)

• **d'un accueil familial**  
(15 places)



ÉLUE RÉFÉRENTE

**Amandine COSTA**

*Adjointe au Maire, chargée de la famille, de la petite enfance, de l'enfance et des aînés*

## LE RELAIS PETITE ENFANCE

(EX-RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)E(S))

DISPOSITIF INITIÉ PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), PORTÉ PAR LA VILLE, LE RPE EST UN LIEU D'INFORMATIONS, DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES AU SERVICE DES PARENTS, DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)E(S) SALARIÉ(E)S DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET DES ENFANTS QU'ILS ACCUEILLENENT.

Le RPE accompagne les parents et les futurs parents dans leurs recherches de mode de garde. Les parents peuvent y recevoir des informations sur l'ensemble des modes d'accueil ainsi qu'un accompagnement dans leurs recherches et leurs démarches pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le), ou encore d'une garde à domicile.

De plus, le Relais Petite Enfance accompagne les assistant(e)s maternel(le)s dans leur

professionnalisation, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, d'être accompagné(e)s dans leurs démarches et d'obtenir une documentation professionnelle.

Pour les enfants, le Relais Petite Enfance est un lieu de rencontre avec des activités adaptées à leur âge, qui permet une socialisation en douceur en présence de leur assistant(e) maternel(le).

**Pour contacter le Relais Petite Enfance :**

**Maison de la Petite Enfance**  
41-45 rue Monttessuy  
**01 69 12 32 21**  
[rpe@mairie-juvisy.fr](mailto:rpe@mairie-juvisy.fr)

**Accueil téléphonique :**

**Lundi et jeudi** de 13h30 à 17h  
**Mardi** de 13h30 à 19h  
**Mercredi** de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
**Vendredi** de 9h à 12h30

### RÉUNION D'INFORMATION POUR LES PARENTS

Une réunion par mois, à l'espace Marianne ou à la Maison de la Petite Enfance

Renseignements et inscriptions auprès du Relais Petite Enfance au  
**01 69 12 32 21**  
ou par mail à :  
[rpe@mairie-juvisy.fr](mailto:rpe@mairie-juvisy.fr)

# INSCRIPTION EN STRUCTURE PETITE ENFANCE DE LA VILLE

**LES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES ACCUEILLENT LES ENFANTS JUVISIENS DE 10 SEMAINES À L'ENTRÉE EN MATERNELLE.**

## QUI CONTACTER ?

- ✓ **L'espace Marianne (guichet unique) :**  
Les agents d'accueil vous fourniront les dossiers d'inscription et les informations pour la pré-inscription en structure Petite Enfance : 01 69 12 50 00
- ✓ **Le service Éducation - Petite Enfance :**  
Il gère les structures Petite Enfance et le suivi des dossiers.  
Il est joignable par téléphone au 01 69 12 32 49  
[service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr](mailto:service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr)

## ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE : LA VILLE MET EN PLACE UN SYSTÈME DE POINTS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX FAMILLES

Depuis 2022, pour plus de transparence et afin d'améliorer l'efficacité dans les attributions de places en crèche, chaque famille se voit attribuer un nombre de « points » en fonction de sa situation, afin de mieux aider les parents qui travaillent ou en recherche d'emploi. Concrètement, le nombre de points est obtenu en fonction de trois grands items : l'antériorité de la demande, la structure familiale et l'activité des parents.

**Retrouvez le règlement d'attribution des places en crèche sur le site [juvisy.fr](http://juvisy.fr) Rubrique Petite Enfance**

## QUELS MODES D'ACCUEIL POSSIBLES ?

✓ **ACCUEIL RÉGULIER**  
Les enfants sont accueillis à des horaires et jours fixes déterminés dans un contrat d'accueil.

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures municipales suivantes :



## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PLACE ?

Pour bénéficier d'un accueil dans l'une des structures Petite enfance, vous devez remplir un dossier disponible à l'Espace Marianne ou sur [juvisy.fr](http://juvisy.fr)

**Ce dossier doit être remis ou envoyé à l'Espace Marianne, 25 Grande Rue, avec les pièces suivantes :**

- 1**
- Pour un enfant qui est né :**
- ✓ acte de naissance ou copie du livret de famille,
  - ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois,
  - ✓ justificatif d'activité ou de recherche d'emploi le cas échéant.

- 2**
- Pour un enfant à naître :**
- ✓ certificat de grossesse,
  - ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois.
  - + les pièces suivantes à la naissance de l'enfant :
  - ✓ acte de naissance ou copie du livret de famille,
  - ✓ justificatif d'activité ou de recherche d'emploi le cas échéant.
- Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible (dès 4 mois de grossesse), ainsi que les autres pièces demandées dans le dossier en fonction de votre situation.

STRUCTURE		HORAIRES	LOCALISATION	TYPE DE STRUCTURE
<b>Multi-accueil Korczak</b>		7h30 - 18h30	48 rue Albert Sarraut <i>Quartier Plateau</i>	Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.
<b>Multi-accueil Joséphine Baker</b>	Accueil collectif	7h30 - 18h45	Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Montessuy <i>Quartier Seine</i>	
	Accueil familial	7h30 - 18h45	Quartiers Plateau, Centre et Entre-voies (Bureaux localisés à la Maison de la Petite Enfance)	
<b>Micro-crèche Fée Clochette</b>		8h - 18h	1 bis rue Montenard <i>Quartier Centre</i>	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 2 ans.
<b>Micro-crèche Peter Pan</b>		8h - 18h		Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 1 an.

## ATTRIBUTION DES PLACES

La commission d'attribution des places a lieu chaque année au printemps pour une rentrée au mois de septembre. Quelques semaines avant cette commission, vous recevrez un courrier de confirmation dans lequel on vous demandera d'actualiser vos choix.

### ✓ ACCUEIL OCCASIONNEL

L'enfant fréquente la structure une journée ou deux demi-journées par semaine en fonction des besoins des familles et des places disponibles.

**Ce mode d'accueil correspond plutôt aux besoins des parents sans emploi ou ayant un autre mode de garde en complément.**

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures suivantes :

STRUCTURE	HORAIRES	LOCALISATION	TYPE DE STRUCTURE
Multi-accueil Korczak	9h-17h ou 9h-12h ou 15h-18h	48 rue Albert Sarraut Quartier Plateau	Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.
Multi-accueil Joséphine Baker		Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Monttessuy Quartier Seine	



## TARIFS EN STRUCTURE PETITE ENFANCE :

La participation financière des familles est calculée à partir des ressources mensuelles des ménages (avis d'imposition de l'année précédente) qui sont multipliées par un taux d'effort fixé par la CAF. Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants.

MULTI-ACCUEILS		ACCUEIL FAMILIAL ET MICRO-CRÈCHES	
1 enfant à charge	0.0619%	1 enfant à charge	0.0516%
2 enfants à charge	0.0516%	2 enfants à charge	0.0413%
3 enfants à charge	0.0413%	3 à 5 enfants à charge	0.0310%
4 à 7 enfants à charge	0.0310%	6 à 8 enfants à charge	0.0206%
8 enfants à charge	0.0206%		

## LES AUTRES MODES DE GARDE

### QUE FAIRE SI JE N'AI PAS OBTENU DE PLACE DANS UNE DES STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES ? D'AUTRES POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS POUR FAIRE GARDER VOTRE ENFANT :

#### RECRUTER UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) INDÉPENDANT(E) :

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la Petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans.

Avant d'accueillir un enfant, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel. L'assistant(e) maternel(le) indépendant(e) est salarié(e) du parent qui l'emploie (particulier

employeur). Pour vous aider dans vos recherches, vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance (voir page 3).

#### RECOURIR À LA GARDE À DOMICILE

##### PLUSIEURS POSSIBILITÉS :

- ✓ Assurer vous-même(s) le recrutement d'une personne et les formalités liées au statut d'employeur.
- ✓ Partager avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille.

- ✓ Avoir recours à un organisme déclaré et/ou agréé par l'État (association ou entreprise) qui prend alors en charge à votre place les tâches administratives liées au recrutement et aux obligations de l'employeur. Plusieurs organismes de ce type sont localisés sur Juvisy-sur-Orge et aux alentours :

#### IDEAL'NOUNOU

2, rue Montenard 91260 JUVISY-SUR-ORGE  
Tél. 01 69 21 84 20

#### BABYCHOU SERVICES

5 rue Paul Marais 91260 JUVISY-SUR-ORGE  
Tél. 06 30 47 03 36

Sites sur lesquels vous trouverez des informations complémentaires sur ces modes de garde : [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) / [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

# AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCEUIL 0-3 ANS

## LA VILLE ACCORDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES RECOURANT À UN MODE DE GARDE PRIVÉ

**Volée au Conseil municipal du 29 juin 2022, une aide financière est désormais accordée par la Ville pour les familles qui ont recours à un mode de garde privé (Assistantes maternelles et crèches privées, juvisiennes et hors juvisiennes).**

Concrètement, les familles juvisiennes employant un(e) assistant(e) maternel(le), une garde à domicile ou ayant recours à une structure privée (micro-crèche, entreprise ou association), à Juvisy ou hors Juvisy se voit verser une aide coup de pouce, leur permettant de faire face aux frais de garde. Plafonnée à 370 euros, cette aide est versée une seule fois par enfant avant l'entrée à l'école.

**Retrouvez le règlement intérieur de l'aide précisant les conditions d'éligibilité sur le site [juvisy.fr](http://juvisy.fr) rubrique Petite Enfance**



## LES AIDES FINANCIÈRES

### Le complément de libre choix de mode de garde (cmg) :

Votre CAF verse une aide pour la rémunération de votre salarié selon l'âge de l'enfant, le nombre d'enfants à charge et les ressources. Un minimum de 191.41 euros vous est versé chaque mois, sans plafond de revenu. Le maximum étant de 506 euros au 1<sup>er</sup> avril 2023.

**Votre CAF prend aussi à sa charge 100% des cotisations sociales pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).**

### À SAVOIR

Les frais que vous engagez pour la garde d'enfants, déduction faite du CMG (complément de libre choix du mode de garde), peuvent vous donner droit à un crédit d'impôt.

## MICRO-CRÈCHE PRIVÉE GAZOUILLES ET PATOUILLES

**GAZOUILLES ET PATOUILLES EST UNE MICRO-CRÈCHE, SITUÉE DANS LE QUARTIER ENTRE DEUX VOIES DE JUVISY-SUR-ORGE.**

Elle a été conçue pour favoriser un éveil précoce dès la naissance de vos enfants, qui seront encadrés par une équipe de professionnels de la Petite Enfance, dans une atmosphère familiale.

Notre structure accompagne les premiers pas de votre enfant vers l'autonomie et le sensibilise à l'école maternelle avec des valeurs de tolérance, de partage et de respect de l'autre.

Parmi ses objectifs : aider vos enfants à grandir à travers les arts, la littérature enfantine et la sensibilisation à la protection de la nature est notre vocation, pour un bébé épanoui et des parents sereins.

22 rue Pasteur  
91260 Juvisy-sur-orge  
**Tél. 01 69 42 74 09 ou  
06 81 42 19 82**

[gazouillesetpatouilles@gmail.com](mailto:gazouillesetpatouilles@gmail.com)

## MICRO-CRÈCHE PRIVÉE LE BERCEAU DES ROIS

Située rue Blazy, la micro-crèche le Berceau des rois permet à chaque famille de bénéficier d'un forfait journalier de 10h pour son enfant qu'elle peut utiliser en mode Halte-garderie (choix du nombre d'heures par jour), sur un temps partiel (entre 2 et 4 jours/sem) ou un temps complet (5 jours/sem). Le Berceau des rois c'est :

- L'accueil des enfants à partir de 2 mois et demi (les effectifs sont composés pour moitié d'enfants en bas âge et pour moitié d'enfants au-dessus de 12 mois).

• La crèche de Juvisy fait partie d'un réseau dont les structures sont éligibles au Complément de Libre Choix de mode de garde de la CAF, valable également pour les revenus considérés comme élevés. Une simulation financière est possible sur le site Internet.

33, Rue Blazy  
91260 Juvisy-sur-orge  
**Tel : 09 72 61 06 09**  
[berceaudesrois.fr](http://berceaudesrois.fr)  
Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h.

**• Pré-inscriptions et inscriptions toute l'année directement auprès de ces structures, en fonction des places disponibles.**

# 2

# ÉDUCATION



**LE SERVICE EDUCATION-PETITE ENFANCE, AVEC L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, ORGANISE, COORDONNE ET SOUTIEN LES ACTIONS LIÉES À L'ENSEIGNEMENT, L'ACCUEIL DES ENFANTS AU PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS.**

Les inscriptions scolaires doivent être effectuées pour l'entrée à l'école maternelle ainsi que lors du passage à l'école élémentaire.

- L'école d'accueil est déterminée selon le secteur scolaire. Les familles doivent se présenter à l'espace Marianne munies des pièces suivantes :
- ✓ livret de famille,
  - ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois,
  - ✓ justificatifs des vaccinations obligatoires.

Les renseignements suivants vous seront demandés :  
N° allocataire Caf // N° de tél (Personnel(s) et professionnel(s))  
et adresse mail des représentants légaux.

### VOS ÉLUES RÉFÉRENTES :



**Amandine COSTA**

*Adjointe au Maire, chargée de la famille, de la petite enfance, de l'enfance et des aînés.*



**Malika ABBACI**

*Conseillère municipale déléguée aux Projets éducatifs et de loisirs.*

RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00  
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE

## CARNET D'ADRESSES (sous réserve de modification éventuelles décidées par l'Education Nationale).

### ÉCOLES MATERNELLES

<b>Saint-Exupéry</b>	27, Grande Rue - Tél. 01 69 21 94 17 Directrice : Mme Piazza d'Olmo	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30
<b>Françoise Dolto</b>	2, rue des Palombes - Tél. 01 69 21 08 40 Directrice : Mme Gilbert	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30
<b>Tomi Ungerer</b>	4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Cousin	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
<b>La Fontaine</b>	36, rue Monttessuy - Tél. 01 69 21 98 43 Directeur/rice : En attente d'information	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
<b>Jean Jaurès</b>	5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 87 Directrice : Mme Tourné-Savard	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
<b>Simone Veil</b>	Allée de Thale - Tél : En attente Directeur/rice : En attente d'information	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

### ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

<b>Jean Jaurès</b>	5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 82 Directeur : Mme Gomes	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
<b>Edmond Michelet</b>	30, rue Blazy - Tél. 01 69 21 99 25 Directrice : Mme Szymanski	8h15 à 11h15 - 13h15 à 16h15
<b>Tomi Ungerer</b>	4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Cousin	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
<b>Simone Veil</b>	Allée de Thale - Tél : En attente Directeur/rice : En attente d'information	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

### AUTRE ÉCOLE

<b>École privée catholique Ste-Anne</b>	12, rue du Lieutenant Legourd - Tél. 01 69 21 41 87 8h45 à 12h00 // 13h45 à 16h45 - Directrice : Mme Du Pasquier
---	---

# EMPLOIS DU TEMPS

RETROUVEZ CI-DESSOUS LES EMPLOIS DU TEMPS DE VOS ENFANTS DANS  
LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES  
LE LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

## LES ÉCOLES MATERNELLES

DOLTO / ST-EXUPÉRY / SIMONE VEIL				
À PARTIR DE 7H30	DE 8H30 À 11H30	DE 11H30 À 13H30	DE 13H30 À 16H30	DE 16H30 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire

  

JAURÈS / UNGERER / LA FONTAINE				
À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H45	DE 16H45 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire

## LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

JAURÈS / UNGERER					
À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H45	DE 16H45 À 18H	DE 18H À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Étude surveillée	Accueil périscolaire

  

MICHELET					
À PARTIR DE 7H30	DE 8H15 À 11H15	DE 11H15 À 13H15	DE 13H15 À 16H15	DE 16H15 À 17H45	DE 17H45 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Étude surveillée	Accueil périscolaire

  

SIMONE VEIL					
À PARTIR DE 7H30	DE 8H30 À 11H30	DE 11H15 À 13H15	DE 13H30 À 16H30	DE 16H30 À 17H45	DE 17H45 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Étude surveillée	Accueil périscolaire

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

**RENTÉE DES ÉLÈVES :**  
Lundi 4 septembre 2023  
**VACANCES DE LA TOUSSAINT :**  
du samedi 21 octobre  
au dimanche 5 novembre 2023  
**VACANCES DE NOËL :**  
du samedi 23 décembre 2023  
au dimanche 7 janvier 2024

**VACANCES D'HIVER :**  
du samedi 10 février  
au dimanche 25 février 2024  
**VACANCES DE PRINTEMPS :**  
du samedi 6 avril  
au dimanche 21 avril 2024  
**DÉBUT DES VACANCES D'ÉTÉ :**  
à partir du samedi 6 juillet 2024



**NOUVEAU !**

# TARIFICATION

**VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT SOIT ACCUEILLI À LA RESTAURATION SCOLAIRE, À L'ÉTUDE SURVEILLÉE, À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE LOISIRS ?**

**À partir du 10 juillet, trois options s'offrent à vous :**

- ▶ **En vous connectant via le portail famille « Juv'easy »** - les démarches sont ainsi simplifiées
- OU**
- ▶ **Par mail en écrivant à [tarifs@mairie-juvisy.fr](mailto:tarifs@mairie-juvisy.fr)**
- OU**
- ▶ **En déposant les documents à l'accueil de l'Espace Marianne, 25 Grande rue**

**Il vous suffit de vous munir de :**

- vos avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021** — celui-ci permettra de calculer votre taux de participation individualisé
- la fiche de calcul des tarifs à remplir par vos soins** — transmise par mail aux familles

**En fonction de votre situation, d'autres éléments pourraient vous être demandés.**

**ACCUEIL À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET/OU À L'ÉTUDE SURVEILLÉE :**

Vous pouvez faire vos réservations directement en ligne sur le portail famille « Juv'easy ». Ces réservations serviront à établir vos factures. Vous avez également la possibilité de compléter la fiche de réservation à l'accueil de l'espace Marianne. Pour être prise en compte, les réservations et modifications devront être faites au plus tard le 20 du mois précédent.

ACTIVITÉS (COUT UNITAIRE)	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM	HORS COMMUNE
Pause méridienne	0,95 €	6,00 €	9,70 €
Etudes surveillées	0,48 €	3,00 €	7,63 €

Pour plus d'équité, les tarifs sont calculés individuellement en fonction des revenus entre le tarif minimum et le tarif maximum

## HORAIRES DE L'ESPACE MARIANNE

Lundi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 17h  
Mardi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 19h  
Mercredi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 17h  
Jeudi : fermé le matin // de 13h30 à 17h  
Vendredi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 17h  
Samedi : de 8h30 à 12h30

Horaires d'été du 10 juillet au 26 août :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : horaires inchangés  
Mardi : de 13h30 à 17h  
Samedi : fermé





## LE CLAS

CONTRAT LOCAL  
D'ACCOMPAGNEMENT À LA  
SCOLARITÉ (CLAS) **L'ACCUEIL  
DU SOIR**

Les accueils du soir s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Ils proposent aux enfants d'élémentaire et aux collégiens qui en ont besoin de les aider dans leur scolarité et de leur permettre de s'épanouir à l'école.

## LES HORAIRES DU CLAS

**CENTRE-VILLE**  
ÉCOLE MICHELET,  
GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL ET  
COLLÈGE BUISSON)  
Dans les locaux de Ducastel  
1 rue de l'Observatoire

**Lundi-jeudi**  
**OU mardi-vendredi**  
**de 16h15 - 18h45**

**PLATEAU**  
ÉCOLE JAURÈS  
ET COLLÈGE BUISSON)  
28/32 rue Albert Sarraut

**Lundi-jeudi**  
**OU mardi-vendredi**  
**de 16h45 - 18h45**

## INSCRIPTION AU CLAS

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au CLAS, contactez le Service Education - Petite Enfance au 01 69 12 50 00. Les familles désirant s'inscrire seront reçues en entretien.

**Contactez dès à présent le**  
**01 69 12 50 00**

Le service confirmera l'inscription début septembre.

**Tarif : 1,11€ / mois**



## LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

**LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS RÉPOND À LA VOLONTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE PERMETTRE L'EXPRESSION PLEINE ET ACTIVE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA CITOYENNETÉ.**

### QUEL EST LE RÔLE DU CME ?

Les enfants ont des droits reconnus par la convention des Nations Unies de 1989. Le CME permet de mettre certains droits en pratique : le droit au respect, le droit d'avoir des opinions et de donner son avis, le droit d'être écouté.

### EN EFFET, IL PERMET AUX JEUNES ÉLUS :

- ✓ de découvrir le fonctionnement des instances de l'état (Sénat, Assemblée nationale) et les dispositifs des collectivités territoriales : région, département, commune...
- ✓ d'écouter les enfants et de faire entendre leur voix,
- ✓ de proposer des actions dans l'intérêt général des enfants et de tous les Juvisiens,
- ✓ de s'exprimer, de débattre et de dialoguer avec les élus de la municipalité.



## RENSEIGNEMENTS

**Service Éducation -  
Petite Enfance**  
Espace Marianne 25, Grande rue  
Tél. 01 69 12 50 00

# LE CENTRE DE LOISIRS ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

LIEU D'ÉVEIL ÉDUCATIF MAIS AUSSI ESPACE DE DÉCOUVERTE, DE CRÉATION ET D'ÉPANOUISSEMENT

**JEUX D'EXPRESSION, TRAVAUX MANUELS, JEUX D'EXTÉRIEUR,  
INITIATIONS SPORTIVES, SORTIES ET DÉCOUVERTES...**

## PRÉ-INSCRIPTION ET PRÉ-PAIEMENT

Se munir de la fiche de renseignements aux accueils (matin, midi, étude, soir, mercredi et vacances) dûment remplies, ainsi que des certificats de vaccinations le cas échéant.

Établie sur la base de la réservation avec pré-paiement, la facture est à régler en se présentant à l'accueil famille de l'IFAC (1 rue de l'Observatoire), par courrier ou sur le portail famille de l'IFAC.

Le calcul du taux de participation individualisé est effectué à l'espace Marianne.

Ces démarches pourront être également faites par voie dématérialisée sur le portail de l'IFAC : <https://espacefamille.aiga.fr:10079043>. Les identifiants vous seront communiqués dans le courant de l'été.

## PERMANENCES / SECRÉTARIAT IFAC - 1 RUE DE L'OBSERVATOIRE

Tél : 01 81 93 30 43

**Lundi : 9h30 - 12h // 13h30 - 19h**

**Mardi : 9h30 - 12h // 13h30 - 17h**

**Mercredi : 7h30 - 12h // 13h30-17h**

**Jeudi : 13h30-17h**

**Vendredi : 9h30 - 12h // 13h30 - 17h**

ACTIVITÉS (CÔÛT UNITAIRE)	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM	HORS COMMUNE
Heure d'accueil	0,36 €	2,25 €	3,70 €
Heure d'accueil + goûter	0,40 €	2,50 €	4,10 €
1/2 journée ALSH avec repas	2,06 €	13,00 €	30,94 €
Journée ALSH (repas et goûter)	3,17 €	20,00 €	46,89 €

Pour plus d'équité, les tarifs sont calculés individuellement en fonction des revenus entre le tarif minimum et le tarif maximum

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement





# TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE 2023-2024

Une fiche d'inscription est adressée par courrier postal à tous les élèves qui bénéficiaient l'année précédente d'un transport scolaire. Pour les nouveaux élèves, vous pouvez récupérer cette fiche d'inscription sur le site Internet et / ou à l'espace Marianne.

**Tarif unique pour toutes les familles : 12 € par enfant**

CIRCUIT ALLER		CIRCUIT RETOUR	
HORAIRES Du lundi au vendredi	ARRÊTS	HORAIRES du Lundi au Vendredi	ARRÊTS
<b>QUARTIER SEINE // ÉCOLE MICHELET</b>			
<b>7H40</b>	4 rue Monttessuy	<b>16H25</b>	École Michelet
<b>7H40</b>	32 rue Monttessuy	<b>16H30</b>	4 rue Monttessuy
<b>7H50</b>	Gare routière Seine	<b>16H35</b>	32 rue Monttessuy
<b>7H50</b>	15 quai Gambetta	<b>16H40</b>	Gare routière Seine
<b>8H00</b>	École Michelet	<b>16H43</b>	15 quai Gambetta
<b>PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (1<sup>er</sup> tour) - élémentaires uniquement</b>			
<b>8H13</b>	Square M.Cheveaux	<b>17H05</b>	École Jean Jaurès
<b>8H18</b>	École Jean Jaurès	<b>17H12</b>	Square M.Cheveaux
<b>PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (2<sup>ème</sup> tour) - élémentaires et maternelles</b>			
<b>8H30</b>	Maternelle F.Dolto	<b>17H20</b>	École Jean Jaurès
<b>8H40</b>	École Jean Jaurès	<b>17H30</b>	Maternelle F.Dolto
<b>MARCHÉ // ÉCOLE JEAN JAURÈS - élémentaires et maternelles</b>			
<b>8H15</b>	Marché de Juvisy	<b>17H05</b>	École Jean Jaurès
<b>8H20</b>	10 avenue Raspail	<b>17H10</b>	Place Barbusse
<b>8H28</b>	Place Barbusse	<b>17H20</b>	19 avenue Gounod / Terrasse
<b>8H37</b>	École Jean Jaurès	<b>17H25</b>	Marché de Juvisy

## VOTRE ENFANT RENTRE EN MATERNELLE : LES ATSEM DE LA VILLE VOUS DONNE QUELQUES CONSEILS POUR PRÉPARER CETTE RENTRÉE SEREINEMENT !

### Infos pratiques :

- ✓ Les vêtements, chaussures, sacs à dos, etc, doivent être marqués avec le nom et prénom de l'enfant.
- ✓ Éviter les chaussures à lacets ou trop serrées et les salopettes. Pour le sac à dos, choisir un système dorsal plutôt qu'une « valise ». Privilégier les vêtements pratiques pour faciliter le passage en salle de propreté.
- ✓ Fournir un change complet (chaussettes, sous-vêtement, t-shirt et pantalon ou robe).
- ✓ Mettre dans le sac à dos la tétine (identifiée et en bon état) et le doudou. Ne pas mettre de goûter ni d'eau dans le sac.

### Préparation à une journée d'école :

- ✓ Une rentrée, ça se prépare ! Il faut habituer les enfants à prendre un petit déjeuner et leur expliquer comment va se dérouler cette journée avec la restauration, la récréation, la sieste, le goûter et les rassurer en leur disant que le soir ils retrouveront leur famille.
- ✓ Les préparer à l'autonomie sur la propreté et l'habillement/déshabillage.

**Le jour J, éviter de repousser le moment de la séparation. Le personnel de l'école est expérimenté et à même d'apporter le réconfort aux enfants qui en ont besoin.**



Daphné, Térésa, Elisabeth,  
Nathalie, Emmanuelle, Lesly, Brigitte,  
Jacky, Sandra et Yamina